

*Aéroports de Paris***Décision du directeur général d'Aéroports de Paris n° DG/2004/2973 du 2 novembre 2004 modifiant la décision n° DG/2003/2308 du 21 juillet 2003 portant délégation de signature**NOR : *EQUA0410463S*

Le directeur général,  
Vu le code de l'aviation civile ;  
Vu la décision n° DG/2003/2308 du 21 juillet 2003 modifiée portant délégation de signature,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Aux articles 2, 3, 4 et 5 de la décision n° DG/2003/2308 du 21 juillet 2003 modifiée, les mots « directeur du contrôle de gestion et des affaires financières et juridiques » sont remplacés par les mots « directeur général délégué finances et administration ».

## Article 2

A l'article 2 et à l'article 3, les mots « chef du département finances » sont remplacés par les mots « directeur financier ».

## Article 3

Aux articles 2 *bis* 1, 2 *bis* 2 et 2 *bis* 3, les mots « directeur de la comptabilité et de la trésorerie » sont remplacés par les mots « directeur des comptabilités ».

Aux articles 2 *bis* 2 et 2 *bis* 3, le mot « fournisseurs » est remplacé par les mots « comptabilité fournisseurs » et mot « débiteurs » est remplacé par les mots « comptabilité clients ».

Aux articles 2 *bis* 2 et 2 *bis* 3, après les mots « M. Tual (Christian), chef du service, comptabilité clients » sont ajoutés les mots « Mme Albertelli (Marie-Eve), chargée de mission, M. Leproust (Jean-Marie), chargé de mission ».

## Article 4

A l'article 5, après les mots « lorsque la responsabilité pénale d'ADP est en cause », est ajouté le mot « et ».  
Les mots « lorsque les affaires sont portées devant les autorités communautaires de la concurrence » sont supprimés.  
Les mots « Mme Lafouge (Dominique), chef du département juridique et des affaires générales » sont supprimés.  
Les mots « cadre IV chargé du service assurances, contentieux, réglementation » sont remplacés par les mots « directeur juridique et des assurances ».

*Le directeur  
général,  
H. du Mesnil*